



COMMUNE DE SEIGNOSSE
DELIBERATION 02 – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

DEPARTEMENT Des Landes ----	L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 7 du mois de juillet, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.
Commune De SEIGNOSSE	Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Quitterie HILDELBERT, Stéphanie CASTANDET, Brigitte GLIZE, Isabelle ETCHEVERRY, Elise COUGOUREUX, Léa HERR.
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Absents : 00 Procurations : 05 Votants : 27	Messieurs, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre d'INCAU, Éric LECERF, Thomas CHARDIN, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD, André de POUMAYRAC de MASREDON, Frédéric DARRATS, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.
Date d'affichage : 20 juin 2025	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
	Pouvoirs : Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Madame Valérie CASTAING-TONNEAU Madame Sophie DIEDERICHS a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE Secrétaire de séance : Eric LECERF

Objet : Dénomination de l'allée du Hameau de la Dune

VU la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, et L.2213 – 28 ;
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement – Forêt en date du 26 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la loi 3DS porte obligation aux communes de mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base Adresses locales avant le 1 er juin 2024, et ainsi certifier l'adressage ;
CONSIDERANT que la mise en place de la Base Adresses Locales de la Commune de Seignosse a permis d'identifier une section de voirie non dénommée, le long de la résidence le Hameau de la Dune, dont l'adressage doit être précisé ;



COMMUNE DE SEIGNOSSE
DELIBERATION 02 – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la dénomination de cette voie, pour permettre l'adressage certifié de cette résidence ;
CONSIDERANT les normes de numérotations définies par les services de distribution du courrier ;
CONSIDERANT la proposition de dénomination examinée en Commission, liée au nom de la résidence « Hameau de la Dune » ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

DECIDE :

Article 1 : De nommer la section de voie telle que localisée sur le plan ci-annexé : allée du Hameau de la Dune.

Article 2 : De charger le centre technique municipal d'acheter l'ensemble des panneaux correspondants.

Article 3 : que Messieurs le Maire et le Conseiller Délégué à l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS



SEIGNOSSE

COMMUNE DE SEIGNOSSE

DELIBERATION 02 – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 040-214002966-20250707-DEL02_07072025-AR

